

# ***Franchissement des frontières depuis un pays de l'espace européen***

***1<sup>er</sup> février 2021***

*Pour rappel, l'espace européen est composé de l'Union européenne, Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin, le Saint-Siège et la Suisse. Le Royaume-Uni n'en fait plus partie.*

Il convient de distinguer les mesures destinées à limiter le franchissement des frontières des mesures sanitaires.

## **1) Fermeture des frontières**

**Les frontières intérieures à l'espace européen sont ouvertes** (1° du I. de l'article 57-2 du décret du 16 octobre 2020 modifié et 1° du I. de l'article 56-5 du décret du 29 octobre 2020).

## **2) Restrictions sanitaires**

### **a. Obligation de présenter un test PCR négatif de moins de 72h avant l'embarquement**

L'obligation de présenter le résultat négatif d'un test PCR avant le départ est étendue à tous les voyageurs de plus de 11 ans, quelle que soit leur nationalité ou les modalités de déplacement (transport aérien ou maritime, transport ferroviaire et routier), sous réserve de ces exceptions :

- 1° Déplacements de moins de 24 heures dans un rayon de 30 kilomètres autour du lieu de résidence (transfrontaliers) ;
- 2° Déplacements professionnels dont l'urgence ou la fréquence est incompatible avec la réalisation d'un tel test ;
- 3° Déplacements des professionnels du transport routier dans l'exercice de leur activité.

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une des exceptions doivent se munir d'un **document justifiant le motif de leur déplacement**.

En cas d'impossibilité de présenter un test PCR avant le départ ? Reste la possibilité de solliciter de l'ambassade ou du consulat de France une « dispense de test PCR », sous réserve d'un motif impérieux de voyage (liste non exhaustive page 2) et d'accepter :

- un test de dépistage antigénique à l'arrivée ;
- un isolement de 7 jours dans l'un des établissements désignés par les autorités françaises et sur présentation d'un justificatif de réservation ;
- un examen biologique de dépistage virologique RT-PCR à l'issue de cet isolement.

Si un test antigénique est disponible, un résultat négatif doit être fourni avec la « dispense de test PCR ».

### **b. Attestation sanitaire**

Tous les voyageurs doivent présenter une attestation sur l'honneur de non-contamination au Covid-19.

- Attestation pour les personnes de 11 ans et plus ([pdf](#), [word](#), [txt](#))
- Attestation pour les enfants de moins de 11 ans ([pdf](#), [word](#), [txt](#))

## Liste indicative des motifs impérieux

### Motifs impérieux d'ordre personnel ou familial :

- Décès d'un membre de la famille en ligne directe d'un frère ou d'une sœur / Visite à une personne dont le pronostic vital est engagé, pour les membres de la famille en ligne directe. **Pièces exigibles** : acte ou certificat de décès, certificat médical établissant la situation de la personne dont le pronostic vital est engagé
- Garde d'enfants par le parent investi de l'autorité parentale ou dont le droit de garde est reconnu par une décision de justice. **Pièces exigibles** : décision de justice et pièce justificative du lieu de domicile
- Assistance aux personnes âgées, malades ou handicapées ne disposant d'aucun autre soutien. **Pièces exigibles** : documents établissant la relation entre la personne aidante et la personne aidée et attestant de la situation de celle-ci
- Convocation par une autorité judiciaire ou administrative. **Pièce exigible** : convocation par l'autorité administrative ou judiciaire
- Impossibilité légale ou économique de rester sur le territoire sur lequel se trouve la personne. **Pièces exigibles** : titre de séjour expirant, acte de licenciement, etc...
- Mise en sécurité de la personne (protection de l'enfance et lutte contre les déplacements illicites d'enfants à l'étranger / protection des victimes de violence intrafamiliales). **Pièces exigibles** : tout document établissant les faits
- Retour vers la résidence principale lorsque le voyage a été commencé avant le 31 janvier 2021. **Pièces exigibles** : justificatif de résidence principale, présentation du billet aller au retour dans le cadre d'un billet aller-retour, l'aller devant être antérieur au 31 janvier 2021
- Étudiants en début, reprise ou fin de cycle d'études. **Pièce exigible** : certificat de scolarité établi par l'établissement

### Motif impérieux de santé :

- Urgence médicale vitale (pour la personne ainsi qu'un accompagnant si sa présence est indispensable). **Pièces exigibles** : certificat médical, preuve d'une hospitalisation programmée, etc...

### Motifs impérieux professionnels :

- Missions indispensables à la poursuite d'une activité économique, requérant une présence sur place qui ne peut être différée et dont le report ou l'annulation aurait des conséquences manifestement disproportionnées ou serait impossible (dont les professionnels du transport). **Pièces exigibles** : attestation de l'employeur, carte professionnelle des équipages du transport international de marchandises, du transport international de passagers, du transport international maritime
- Professionnel de santé concourant à la lutte contre la Covid 19 ou participant à des opérations de coopération d'intérêt majeur en matière de santé. **Pièce exigible** : carte professionnelle
- Missions ponctuelles liées à l'exercice de prérogatives de puissance publique (dont les missions diplomatiques) ne pouvant être différées ou reportées. **Pièce exigible** : carte professionnelle, ordre de mission
- Sportifs professionnels de haut niveau pour la participation à des rencontres validées par le ministère des sports. **Pièce exigible** : carte professionnelle, certificat délivré par l'organisateur en lien avec le ministère des sports